

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite en France

- Audition de M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique..... 2

Jeudi

14 mars 2019

Séance de 10 heures

Compte rendu n° 13

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Présidence
de Mme Muriel
Ressiguier, *Présidente*



La séance est ouverte à 10 heures.

Présidence de Mme Muriel Ressiguier, présidente.

La commission d'enquête entend en audition M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique.

Mme la présidente Muriel Ressiguier. Mes chers collègues, nous recevons aujourd'hui M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Monsieur le secrétaire d'État, vous avez présidé le Conseil national du numérique de février 2016 à janvier 2017 avant d'être nommé à vos fonctions actuelles en mai 2017. À ce titre, vous participez à l'élaboration du cadre juridique relatif au numérique, aux technologies d'avenir et aux plateformes à l'échelle nationale, européenne et internationale. Vous veillez également aux libertés et droits fondamentaux dans le monde numérique.

Les travaux de notre commission rejoignent l'actualité la plus récente. Notre collègue Laetitia Avia porte en ce moment une proposition de loi visant à lutter contre la cyberhaine qui s'inscrit dans un plan d'action que vous avez présenté en février contre les contenus haineux sur internet. Parmi les mesures annoncées dans la proposition de loi de Mme Avia figure l'instauration d'un délai maximum de vingt-quatre heures pour que les plateformes retirent les contenus illicites, la mise en place d'un bouton de signalement unique commun à toutes les plateformes, l'alourdissement des sanctions financières pour les utilisateurs délinquants et, enfin, la facilitation du blocage et du déréférencement par les fournisseurs d'accès à internet sur instruction d'un tribunal qui concernera tout particulièrement des sites miroirs.

Il est certain que ces mesures s'appliqueront pleinement aux contenus de haine diffusés par les groupuscules d'extrême droite. Nous allons donc échanger avec vous, monsieur le secrétaire d'État, sur le cadre juridique actuel relatif au numérique qui concerne les groupes d'ultra-droite. Nous profiterons également de votre présence pour dresser l'état des lieux de la manière dont les groupuscules d'extrême droite utilisent les réseaux sociaux et des moyens juridiques existants pour y faire face.

Je rappelle que le périmètre de cette commission d'enquête, conformément aux dispositions de la proposition de résolution du 8 novembre 2018 est exclusivement limité à l'objectif suivant : faire un état des lieux du caractère délictuel et criminel des pratiques des groupuscules d'extrême droite et émettre des propositions relatives à la création d'outils qui visent à lutter plus efficacement contre la menace pesant sur nos institutions et leurs agents, ainsi que sur nos concitoyens. Je rappelle également que cette audition est ouverte à la presse et fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de l'Assemblée nationale ; son enregistrement sera visible pendant quelques mois sur le portail vidéo de l'Assemblée. La commission pourra décider de citer dans son rapport tout ou partie du compte rendu qui sera fait de cette audition.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, qui prévoit qu'à l'exception des mineurs de seize ans, toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est entendue sous serment, je vais vous demander de prêter le serment de dire toute la vérité, rien que la vérité. Veuillez lever la main droite et dire : « Je le jure ».

(*M. Mounir Mahjoubi prête serment.*)

Je vous remercie. Avant de commencer, permettez-moi de vous poser plusieurs questions liminaires.

Lors de son audition, la semaine dernière, M. Tristan Mendès France a souligné le défaut de connaissance par les pouvoirs publics des nouveaux usages, des pratiques et des codes numériques de la nouvelle génération d'extrême droite. Qu'en pensez-vous et comment y remédier ?

Quels sont selon vous les principaux obstacles à la lutte contre les contenus illégaux diffusés et relayés en ligne, en particulier par les groupuscules d'extrême droite ? Quelle est la stratégie des pouvoirs publics pour lutter contre la publicité programmatique qui peut financer des plateformes racistes, négationnistes, antisémites, misogynes et ainsi de suite ? Dans le domaine de la lutte contre le piratage, une charte dite *follow the money*, soit en français « frapper au portefeuille », a été signée sous la houlette des pouvoirs publics afin d'assécher les revenus financiers des sites de piratage. Existe-t-il une démarche similaire en matière de lutte contre les contenus de haine ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Une partie de la solution au problème des nouvelles pratiques numériques des groupuscules d'extrême droite de toutes générations – et non pas seulement des plus jeunes – consiste à y consacrer du temps afin qu'elles soient mieux comprises, comme nous y invite Tristan Mendès France, par les parlementaires, les pouvoirs publics et les citoyens.

Nous constatons l'influence multiforme et croissante de l'extrême droite en ligne. La nébuleuse de la fachosphère constitue la majeure partie d'un ensemble beaucoup plus vaste que certains appellent la « réinfosphère », dans laquelle sont également inclus des complotistes, qui peuvent être d'autres obédiences, qui ne se reconnaissent pas toujours dans l'extrême droite mais qui la rejoignent sur certains sujets, amplifiant ses messages.

Cette nébuleuse étend ses ramifications à l'ensemble du web social et j'expliquerai en quoi le web social constitue pour nous tous un défi nouveau. Son influence est croissante et touche des cibles nouvelles, notamment les jeunes. Pour la première fois cette année, le taux d'équipement en smartphones des jeunes de 18 à 25 ans a atteint près de 100 % en France, étant entendu que le nombre de ceux qui n'en ont pas est compensé par celui de ceux qui en ont plusieurs. Autrement dit, tous les jeunes ou presque ont accès à internet dans leur établissement scolaire et en-dehors. La connexion aux réseaux, qui était autrefois une pratique exceptionnelle, notamment le soir, est désormais une pratique permanente.

Les volumes de conversation générés par ces sphères rivalisent avec certains médias traditionnels, notamment écrits et télévisuels. Certains groupuscules peuvent générer des audiences de plusieurs centaines de milliers voire plusieurs millions de personnes, les rapprochant ainsi des médias qui ont eu, jusqu'à présent, l'impact le plus fort sur les Français.

Cet écosystème se compose d'acteurs multiples. Il y a les grandes marques de la fachosphère comme Fdesouche, peut-être la plus ancienne, mais aussi Égalité et Réconciliation, Boulevard Voltaire, ou Démocratie participative. Traditionnellement, c'est un site internet ou un blog – le terme étant passé de mode, on dit plutôt un site avec des articles – qui est à l'origine du dispositif et qui s'est accompagné ces dernières années de déclinaisons sur les réseaux sociaux, lesquels servent à diffuser les articles du site ou, à travers des

comptes actifs, à jouer un rôle actif différent. Hélas, la fachosphère a été la plus innovante en la matière : elle a été la plus rapide à utiliser des comptes Twitter comme des comptes d'attaque, d'influence et d'impact. Ces comptes sont souvent sous pseudonyme et automatisés – j'ai fait référence à ce propos à l'émergence de comptes « bioman », moitié-homme moitié-robot, qui produisent des contenus au rythme d'un bot à raison d'une fois par demi-heure environ mais dont on voit qu'ils sont pilotés par un être humain car ils sont moins bien écrits et répondent du tac-o-tac. Ces comptes sont importants à regarder car ce sont souvent les plus efficaces en termes de propagation des contenus.

Cette galaxie globale de comptes forme une galaxie d'amplificateurs qui permet de mettre en mouvement de manière quasi-systématique tous les sujets polémiques, notamment ceux qui concernent l'immigration, qui font l'objet d'une mobilisation générale de toute la fachosphère car ce sont peut-être ceux qui unissent le mieux ses membres. Les graphiques sociaux représentant les dynamiques de propagation des contenus permettent de cerner le contour de cette galaxie.

À ces acteurs s'ajoutent les *pure players* ultimes, qui ne sont nés ni d'un blog ni d'un compte Twitter mais qui sont nés en tant que comptes 100 % Facebook, soit sous la forme initiale de groupes soit sous forme de pages, soit de chaînes YouTube sans affiliation à un site quelconque. À la façon des néo-youtubeurs de ces dernières années, ils fédèrent une audience parfois très importante et relaient des thèses et des contenus d'extrême droite sans pour autant déclarer ou verbaliser leur affiliation à ces théories. Les grandes marques, au contraire, sont fières de se dire d'extrême droite et d'affirmer leur héritage « pro-fa », selon leur propre vocabulaire.

Il existe dans cet écosystème un autre type de médias qui appartiennent selon moi à la réinfosphère, même s'il est polémique de les inclure dans la sphère d'extrême droite, car ils reprennent souvent voire constamment les mêmes thèmes : ce sont les médias russes francophones, en particulier RT (ex Russia Today) et Sputnik. Ces deux médias sont particulièrement prisés par les acteurs que j'ai évoqués précédemment. Ces acteurs partagent massivement leurs contenus qui sont des écritures narratives sur des sujets qui les passionnent mais auxquels ils donnent toujours une caution de crédibilité : les immigrés, l'islam, l'anti-médias, l'anti-système et l'anti-gouvernement. Ceux qui partagent les contenus de ces deux médias et qui sont plutôt issus de la première sphère que j'ai abordée précédemment ont l'impression de partager des contenus qui héritent d'une plus grande caution de crédibilité, puisque les deux médias en question emploient des journalistes au sein de rédactions et qu'en bout de chaîne, ils ne sont pas identifiés comme des médias pouvant être manipulés ou téléguidés par un pouvoir extérieur. Des personnes, notamment de la circonscription où j'habite, et dont Mme Delphine O est la députée, à qui je demande pourquoi elles diffusent de tels contenus me répondent pas une question : s'agit-il ou non de médias ? Ce tampon de « médias » valide certaines thèses et le droit que certains se donnent de partager massivement certaines informations. Je pense que cela pose une vraie question. Ceux qui partagent un contenu provenant des marques que j'évoquais – Fdesouche, Égalité et Réconciliation, Boulevard Voltaire, Démocratie participative – assument leur appartenance à cette « bande » et le fait de partager ses idées. Partager un contenu francophone de RT ou de Sputnik, en revanche, ne consiste pas à affirmer son adhésion à des valeurs mais simplement à partager un contenu qui est le fruit du travail de journalistes.

Autres acteurs de cet écosystème : les forums et espaces collaboratifs qui ne sont pas des lieux de l'extrême droite mais dans lesquels elle s'emploie à créer des niches, comme Agoravox ou Jeuxvideo.com. Ce dernier site, par exemple, est l'un des plus grands forums

français où les participants viennent parler d'absolument tout. Je conseille à ceux qui ne connaissent pas ce site de le consulter : on en parle souvent comme d'un lieu de terreur alors que c'est surtout le lieu de tous les questionnements adolescents, de tous les questionnements sur les meilleurs mots de passe pour *hacker* les jeux vidéo, de toutes les discussions sur les jeux vidéo et séries du moment. Constatant l'audience de cette agora de discussion, certains viennent y créer des niches. Or de nombreux jeunes Français passent beaucoup de temps sur ces deux espaces. Leurs parents et leur entourage ne doivent pas s'en inquiéter à l'excès, mais s'assurer qu'ils ont tous les outils nécessaires pour comprendre qui parle, car c'est souvent ce qui pose problème.

La sphère de l'extrême droite se déploie désormais sur toutes les plateformes sociales : Facebook en premier lieu, avec de nombreux groupes, mais aussi YouTube, Twitter, Instagram. Plus intéressant encore : les nouveaux territoires que sont par exemple les messageries privées cryptées comme Telegram et WhatsApp. Les groupes de discussion de cinq ou dix personnes ne réinventent certes pas le réseau social : il s'agit d'une pratique classique, de même que les « fachos » utilisaient autrefois le téléphone et les SMS. En revanche, lorsque ces groupes rassemblent des centaines voire des milliers de personnes, leur usage change et ils se muent en média destiné à diffuser des contenus susceptibles de sortir de la boucle et de se déverser à l'extérieur. C'est une zone complexe car ces messageries privées et cryptées ont une qualification juridique qui peut ne pas correspondre à l'usage qui en est fait. Les messages qui y sont envoyés sont protégés par le droit de la correspondance privée mais, lorsqu'ils sont envoyés à mille personnes, il faut s'interroger sur leur caractère quasi public.

Autre plateforme importante et intéressante : la plateforme russe VKontakte qui s'est internationalisée en prenant l'appellation vk.com. C'est un réseau social – le Facebook russe – qui, en soi, n'est pas d'extrême droite. En revanche, les premiers Français à y avoir créé des communautés sont tous d'extrême droite. Celle d'Alain Soral compte 6 000 amis ; celle de Boris Le Lay, fondateur de Démocratie participative, en compte 1 500 ; celle d'Égalité et Réconciliation près de 4 500 ; celle de Panamza environ 1 400 ; la « dieudosphère » est à la peine avec quelques centaines d'abonnés seulement, tandis que Riposte laïque en a quelque deux mille. En lisant la liste de ces communautés, je ne peux m'empêcher de me rappeler la somme d'articles qu'elles ont diffusés sur moi, sur ma suppléante Delphine O et sur notre circonscription : ces gens font énormément de mal.

Leur force tient à leur incroyable vitesse de réaction : les membres de la fachosphère sont les premiers sur le moindre sujet d'actualité. Citons par exemple l'affaire du hijab de Décathlon : ils ont commencé dans les secondes qui ont suivi – c'est tout de même impressionnant – à partager des contenus et des tactiques de partage. De même, ils ont une capacité incroyable à épouser les codes des différents réseaux sociaux et à jouer sur les émotions. Ils ont été très performants à l'époque des blogs, à celle des « vlogs » puis des chaînes YouTube, puis à nouveau à l'arrivée du Twitter informatif et du Twitter de combat. À chaque fois, ils ont adopté les pratiques les meilleures et les plus récentes de chacune des plateformes, et ils font de même aujourd'hui sur vk.com. Cela leur permet d'influer sur l'agenda médiatique car ils remportent souvent la bataille de l'attention en étant les premiers en volume et chronologiquement.

En revanche, il est beaucoup plus difficile de prouver leur manipulation par des puissances étrangères – un sujet sur lequel la parole gouvernementale est souvent caricaturée. Je ne prétends pas que ces groupes sont manipulés par des forces étrangères, mais qu'ils sont très structurés et qu'est en train d'émerger aujourd'hui une internationale de l'extrême droite,

une internationale de la fachosphère, qui va de l'*alt-right* américaine à certains pro-Brexit en passant par certains nationalistes d'Europe de l'Est et d'Italie, dont l'action est parfois synchrone même si je ne peux pas prouver qu'elle soit coordonnée. Je n'en ai pas les preuves et ne puis vous dire que l'Etat français en a les preuves. Mais nous ne pouvons cependant que constater que sur certains sujets, ils arrivent à hisser très haut certains contenus au même moment.

Quelles sont les actions à mener pour lutter contre la manipulation de l'information et la haine en ligne ? Commençons par le rôle particulier que jouent les réseaux sociaux en tant que plateformes. Dans les médias classiques, qui sont intermédiés et éditorialisés, l'auteur pense et écrit l'idée, l'éditeur la lit et accepte de la publier. L'auteur qui choisit d'écrire un contenu illicite et l'éditeur qui choisit de le publier ont ensemble une responsabilité clairement définie dans le droit et la jurisprudence, que l'on peut contester mais qui est reconnue en France comme apportant la garantie du meilleur équilibre possible. Il n'en va pas de même sur les réseaux sociaux, et c'est pour cela qu'il est difficile d'agir. L'auteur y fait toujours partie du problème, mais se posent de nouvelles questions sur son identification. Comment par exemple identifier l'auteur en l'absence d'éditeur ?

D'autre part, le rôle de la plateforme peut être considéré comme faisant partie de la solution ou du problème. Les réseaux sociaux donnent la parole à tout le monde ; c'est pour cela que nous les aimons et qu'ils sont puissants. Dans toutes les démocraties, ils ont servi aux plus beaux desseins comme aux pires. Les choses se compliquent quand les plateformes refusent, au nom d'un principe de neutralité, de regarder les contenus qui circulent sur leurs réseaux. Les politiques publiques peuvent tenter de criminaliser chaque action – ou absence d'action – de ces plateformes, mais nous aurons davantage à gagner en les mobilisant pour qu'elles contribuent à la réalisation de nos objectifs en les incitant à agir et à prendre leurs responsabilités – sous le contrôle démocratique, s'entend. C'est pourquoi le plan d'action que je défends, dans le cadre duquel la proposition de loi de Mme Avia s'inscrit pleinement, vise tout à la fois à sanctionner en reconnaissant une responsabilité forte et à affirmer l'idée selon laquelle ces plateformes doivent impérativement apporter les informations sur ce qui se passe sur leurs réseaux. Car c'est elles qui disposent de ces données et peuvent mettre en place des dispositifs qui, sans remplacer l'État, aillent à la vitesse de leurs propres réseaux et en fassent des espaces de dialogue intelligent et pacifique pour éviter la haine absolue.

J'en viens à la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information, première étape de notre démarche. Elle ajoute à notre droit un élément nouveau dont nous avons peu l'expérience : le devoir de coopération des plateformes. Ses modalités restent à préciser par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Elles constitueront la première brique d'un corpus législatif nouveau qui impose des obligations de partage d'informations aux plateformes, et qui permet à l'État d'agir avec plus d'efficacité et, surtout, d'aller vite. Certes, un processus faisant systématiquement intervenir le juge est plus protecteur des libertés individuelles mais il contribue aussi à les saper lorsque les décisions ne peuvent être prises que plusieurs semaines, voire plusieurs mois après que les actes incriminés ont pleinement déployé leurs effets sur les victimes.

Ensuite, nous avons lancé voici quelques mois la « mission Facebook ». Lors de sa rencontre avec Mark Zuckerberg, le Président de la République lui a demandé de participer à une expérimentation destinée à comprendre et évaluer la manière dont Facebook gère les contenus haineux et les processus de décision relatifs à la modération de contenus. Pourquoi Facebook ? Parce que c'est le premier réseau social en France. Nous avons cherché à cerner de la manière la plus fine qui soit les dispositifs que cette plateforme a mis en place,

l'interprétation qu'il est demandé aux modérateurs de faire de la loi, la formation des modérateurs en question et la manière dont ils traitent les demandes, les refus et les contestations de modération ainsi que les contenus qui leur sont signalés par l'État et la coopération avec les services de l'Etat. Les équipes de plusieurs ministères et de différents services publics ont accès, pendant toute la durée de l'expérimentation, aux modérateurs auxquels elles ont pu rendre visite en France et ailleurs en Europe pour comprendre ce qui fait leur quotidien.

Avant toute chose, il s'agit d'une expérimentation de transparence. Facebook ne participe pas à la rédaction d'une quelconque loi. La proposition de loi défendue par Mme Avia est le fruit d'un an de travail dans le cadre des états généraux du numérique avec les parties prenantes, s'appuie sur le rapport qu'elle a écrit avec Gil Taieb et Karim Amellal et découle du travail du Gouvernement dont s'est désormais saisi le Parlement. Facebook n'a participé à aucune étape de ce processus ; cette entreprise n'a fait qu'ouvrir ses portes pour que nous comprenions son fonctionnement. En effet, si notre loi produit des résultats sur Facebook, elle le fera également sur une grande partie des contenus haineux dont nous parlons. Il faut donc qu'elle fonctionne chez eux et chez les autres et soit particulièrement efficace. Je rappelle l'objectif : que les contenus haineux restent le moins longtemps possible en ligne car à chaque seconde de présence, à chaque consultation, ils font des victimes qu'ils abiment un peu plus. Le deuxième objectif de tous les dispositifs que nous mettons en place est l'identification des auteurs. Nous devons pouvoir retrouver les auteurs des contenus haineux.

In fine, l'objectif est naturellement de déployer cette action au niveau européen. Si on lit bien la tribune récente de la commissaire à l'économie et à la société numérique, Mme Gabriel, et du commissaire à l'union de la sécurité, M. King, on voit qu'il y a un début de reconnaissance de la nécessité d'un texte. Après avoir écouté toutes les parties prenantes, la Commission a d'abord décidé qu'un texte n'était pas nécessaire et qu'une charte volontaire des plateformes pourrait suffire à faire évoluer le secteur. Dans certains secteurs, elle a conclu que cela ne suffisait pas et qu'il fallait aller plus loin. Constatant que ce n'était pas le cas, la France a décidé de légiférer sur le plan national ; l'Allemagne aussi, et d'autres pays y réfléchissent. En clair, la seule façon d'avancer passe par l'adoption d'un texte européen.

Parallèlement à la proposition de loi de Mme Avia, nous avons mis au point un plan d'action en dix points, qui ne la recouvre pas complètement car tout n'y relève pas du domaine législatif. Rappelons les enjeux en amont : la sensibilisation du public, la prévention, la définition et la co-construction des règles de modération avec la société civile et les gouvernements. Autre enjeu : le processus de signalement. S'il est trop complexe, il empêche les victimes et les veilleurs de signaler des contenus. S'il est simplifié, il est de nature à augmenter le nombre de signalements et à favoriser l'efficacité. L'accompagnement et l'information des victimes est aussi une question essentielle, qui ne relève pas forcément de la loi. Les utilisateurs de Twitter, par exemple, lorsqu'ils signalent un contenu particulièrement violent les concernant, reçoivent souvent un message automatique un peu froid sans recommandation, qui peut laisser les personnes concernées, notamment les plus faibles, dans une impasse. Dernier chapitre de ce plan d'action : la coopération avec les autorités judiciaires dans le cadre de l'identification des auteurs, y compris des auteurs réguliers, et de l'application des sanctions judiciaires, en particulier les interdictions d'accès à certains sites, notamment les sites miroirs.

La proposition de loi de Laetitia Avia apportera des réponses législatives au défi de la haine en ligne. Nous travaillons en lien étroit avec elle depuis un an : aux phases de travail

gouvernemental ont succédé des phases de travail indépendant de la commission puis, comme pour toute proposition de loi, un dialogue avec l'exécutif pour garantir l'efficacité du texte définitif. Je confirme cependant que c'est bien Laetitia Avia qui a la main sur ce texte. Ce n'est pas un texte du Gouvernement qu'elle aurait repris. Elle en a récemment présenté quelques éléments que je rappelle en fonction de ses déclarations publiques. Premier point : l'obligation d'assurer le retrait des contenus en vingt-quatre heures. Autre mesure : une sanction pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires, soit un taux aligné sur celui de la sanction prévue par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) lorsque l'acteur n'assure par le retrait des contenus en question. Je rappelle – c'est une observation personnelle – que l'objectif de cette sanction est de ne pas être appliquée. Nous espérons en effet que les plateformes auront consacré des moyens suffisants pour créer les conditions nécessaires à la réussite du dispositif et qu'il ne sera pas nécessaire d'activer la sanction. L'Allemagne a mis en place le même type de dispositif et, hélas, il est parfois nécessaire de prononcer la sanction parce que certaines plateformes ne partagent pas toujours les analyses que font nos démocraties. Je suis donc convaincu de l'utilité de cette sanction, mais aussi de tout ce que nous ferons en amont pour garantir l'efficacité du retrait des contenus. Si on en arrive à la sanction, cela signifie en effet que le contenu haineux concerné sera resté plusieurs semaines voir plusieurs mois en ligne, au détriment des victimes.

Dernier point : l'obligation de transparence concernant les moyens déployés. La loi allemande ne la prévoit pas ; ce sera une innovation de la proposition de loi française. Autres mesures : un outil de signalement homogène dans la langue de l'utilisateur, et l'obligation d'accuser réception du signalement et d'offrir la possibilité de contester le retrait ou le non-retrait du contenu. Je rappelle notre triple objectif : identifier les auteurs, protéger les victimes en retirant les contenus au plus vite mais aussi protéger la liberté d'expression en s'assurant que les auteurs de contenus retirés puissent eux aussi exprimer leur désaccord. Il faut en outre assurer la meilleure information des victimes concernant les possibilités de recours dont elles disposent, et augmenter la sanction financière lorsqu'un site ne coopère pas avec les autorités judiciaires pour identifier l'auteur d'un contenu illicite. De nombreux dispositifs de coopération existent aujourd'hui mais certaines plateformes utilisent encore un droit d'évaluation personnel dans leurs réponses à des requêtes. Elles peuvent y répondre en quelques minutes ou en quelques mois selon les cas, en fonction de leur propre définition des priorités et de l'importance qu'elles attachent à l'identification des auteurs.

La proposition de Mme Avia visera enfin à donner la possibilité à une autorité administrative de demander aux fournisseurs d'accès, lorsqu'une décision judiciaire de blocage d'un site a été rendue, de bloquer les sites miroirs futurs qui pourraient apparaître. Rappelons le contexte historique. Il a fallu plusieurs années pour aboutir à une loi permettant d'interdire l'accès à un site et lorsque les premières décisions de justice arrivent, dans les minutes qui suivent leur application, les sites concernés ouvrent de très nombreux sites miroirs, comme un bras d'honneur à notre démocratie. Il faut donc relancer un cycle judiciaire pour obtenir le blocage de ces nouveaux sites, chaque nouveau blocage suscitant un nouveau bras d'honneur avec l'ouverture de nouveaux sites miroirs. Nous devons nous doter des outils permettant de lutter avec efficacité contre ces sites miroirs. C'est la raison pour laquelle nous partageons pleinement tous les objectifs défendus par Laetitia Avia : mieux responsabiliser les plateformes pour faire respecter les droits des utilisateurs en ligne tout en préservant la liberté d'expression et la capacité des plateformes à proposer des services innovants.

Un mot de conclusion. Si nous faisons tout cela, c'est parce que les Français utilisent massivement internet et que nous n'épargnons aucun effort pour qu'ils l'utilisent encore plus. Nous élaborons des plans d'inclusion numérique pour permettre à tous les Français d'être

encore mieux connectés. Nous déployons un plan sur la 4G et le très haut débit parce que nous voulons que 100 % des Français qui le souhaitent puissent se connecter à Internet. Cela signifie que le nombre de personnes connectées plus longtemps et plus régulièrement, y compris les plus faibles, va augmenter. Il faut donc offrir de nouvelles protections qui s'inscrivent dans une vision plus globale du monde et de la régulation. On peut décider qu'Internet ne doit être soumis à aucune règle ; c'est le laisser-faire absolu. On peut aussi vouloir, à l'inverse, un internet totalement filtré et contrôlé par l'État – comme l'ont décidé deux pays dans le monde. La voie médiane est celle qu'empruntent les grandes démocraties, notamment l'Europe et la France : elle consiste à faire d'internet un lieu d'échanges et de respect qui ne soit soumis ni au contrôle de l'État ni au laisser-faire. Toutes les discussions que nous aurons au cours des prochaines années porteront sur ces sujets. Le numérique est politique. Nous ne portons pas les mêmes regards sur ces questions partout dans le monde. Le débat doit être politique, y compris au niveau national. Malgré les désaccords, j'ai l'impression qu'un regard français et européen émerge, autour duquel nous pourrions trouver un consensus.

Lors de son discours devant le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le Président de la République a rappelé que les contenus antisémites, racistes en ligne n'ont jamais été aussi nombreux qu'au cours des dernières années. Le niveau de violence est devenu incroyable. Nous constatons même des pratiques *online/offline* consistant, à l'instar des meilleures pratiques de marketing, à imprimer salement les pires contenus sur des feuilles A4 et à les coller au scotch ou à la colle. Nous l'avons constaté ce week-end lors d'une ballade dans le 19^e arrondissement : des affichettes reprenant des articles de l'un des sites que j'ai cités étaient collées çà et là au scotch. Autrement dit, ces sites internet incitent les auteurs à prolonger leurs délits dans l'espace physique et à faire peser sur les gens une menace inacceptable. C'est pourquoi nous sommes particulièrement engagés et attendus sur ce sujet.

M. Adrien Morenas, rapporteur. S'agissant de la lutte contre les sites miroirs, on parle beaucoup des Gafa et très peu des moteurs de recherche français, notamment Qwant. Le site Démocratie participative a été fermé et Google a fait en sorte qu'il ne soit plus référencé sur son moteur de recherche. Lors de son audition, Tristan Mendès France nous a invités à rechercher les mots « démocratie participative » sur Qwant et il s'avère que le premier résultat de la recherche renvoie vers ce site. Comment mettre tous les moteurs de recherche sur un pied d'égalité à cet égard ?

Les réseaux sociaux doivent-ils passer du statut d'hébergeur à celui d'accélérateur de contenus ? Les communications, en effet, sont de plus en plus rapides et massives.

Une question sur le financement participatif. L'ultra-droite se finance notamment par des cagnottes sur le site Leetchi et sur d'autres sites de *crowdfunding*, mais aussi grâce au bitcoin. Comment faire évoluer notre surveillance en matière de financement et de contrôle financier ?

Enfin, nous avons effectué la semaine dernière une visite dans les locaux de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC). À ma grande surprise, nous y avons appris que vingt-cinq personnes seulement sont chargées des contenus de l'ensemble des réseaux sociaux. Les grands réseaux sociaux, notamment Facebook, traitent l'essentiel des demandes relatives à l'apologie du terrorisme et à la pédopornographie mais il n'en va pas de même des attaques racistes et antisémites. Aucune des onze demandes adressées en 2018 n'a été traitée par ce réseau.

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. La réapparition du site Démocratie participative parmi les résultats de recherche sur Qwant et Google a choqué beaucoup d'utilisateurs et fait l'objet de nombreux échanges sur les réseaux sociaux cette semaine et ce week-end. Le problème – et l'intelligence – du site, c'est qu'il a fait d'une expression commune une marque. « Démocratie participative » est une expression que j'utilise beaucoup mais pas pour parler de ce site. Nous ne pouvons pas demander aux moteurs de recherche de bloquer la recherche de l'expression « démocratie participative », que feront, je l'espère, beaucoup de nos concitoyens pour savoir comment créer des dispositifs de consultation citoyenne. Dans la mesure où le blocage ne concerne que les URL, le site peut se faire réhéberger très régulièrement, avec des URL différentes et par des hébergeurs différents, dans le monde entier. Qwant et Google ont affirmé avoir tout mis en œuvre pour bloquer le site très rapidement. Certains disent que cela n'a duré que quelques heures parce que le site a réussi à se réhéberger sur une URL différente.

Pour ce qui est du financement par le biais de cagnottes, de crypto-monnaies ou de la publicité, la transparence est un vrai sujet. Il y a toujours quelqu'un qui paie, un intermédiaire et quelqu'un qui reçoit. En ce qui concerne la publicité en ligne, il faut pouvoir identifier les régies publicitaires qui ne font pas leur travail d'évaluation des sites sur lesquels leurs contenus apparaissent. Cette pratique est dénoncée par de nombreux acteurs notamment les annonceurs eux-mêmes, qui font pression pour que les régies publicitaires s'assurent de l'identité des sites. Il y a aussi des pratiques d'achats dynamiques et automatiques d'espaces publicitaires qui font que nombre d'annonceurs ou leurs agences ou les prestataires de leurs agences ne savent plus où leurs contenus sont affichés. Si le début du Web ressemblait au monde physique – on y achetait réellement un espace où placer des bannières sur tel ou tel site –, aujourd'hui on achète une audience sur un public identifié par le *big data* et on ne sait plus où vont les publicités. Ce qui est intéressant est que toutes les associations d'annonceurs appellent à plus de transparence, de clarté et de simplicité, ce qui assainira le Web haineux, le Web illégal et le Web en général. Mais le *dark advertising* disparaît peu à peu au profit de nouvelles pratiques, notamment du don volontaire des lecteurs et utilisateurs qui décident de contribuer car ils croient dans ces idéologies. C'est le plus complexe car cela repose non pas sur des financements par des annonceurs qui peuvent se faire à leur insu mais sur des financements très volontaires.

La France doit être un territoire d'innovation pour la *blockchain* et les futures crypto-monnaies, ce qui implique qu'elle soit aussi un espace de protection. Bruno Le Maire l'a affirmé à plusieurs reprises : il faut faire émerger une *blockchain* et une crypto-monnaie à l'européenne et à la française avec une régulation intelligente qui n'interdit pas d'innover. Le monde des crypto-monnaies s'assainit aussi par la force des choses : de nombreuses monnaies ont perdu en valeur et des intermédiaires ont fait faillite. Les intermédiaires vont vers une plus grande responsabilisation ; ceux sans valeur sont destinés à disparaître. Le sujet fera l'objet de discussions, à la mi-avril, lors de la *Paris Blockchain Week*, soutenue par le ministère de l'économie et des finances.

S'agissant de la définition du statut d'éditeur et de celui d'hébergeur, il faut revenir à l'histoire du droit numérique et à la directive européenne de 2000 sur le e-commerce, transposée en France en 2004. L'Internet de 2000 était très simple. Le Web, qui a eu trente ans hier, était une révolution : c'était la première fois que l'on créait une architecture d'échange d'informations non centralisée. On a créé des protocoles qui font que les serveurs sont reliés entre eux les uns aux autres et que si l'un disparaît on est relié à tous les autres. Le réseau tient et peut se recomposer. Pour cela il faut des infrastructures physiques : les fameux serveurs, composante essentielle du web, opérés par des hébergeurs que l'on a voulu protéger

et soumettre au minimum de responsabilités possible. Leur responsabilité première n'est pas de regarder ce qui circule mais de garantir l'existence de ce lien incroyable et magique avec les autres en tournant plus de 99,99 % du temps pour ne pas mettre en danger tout le reste du réseau. Dans la loi, tout a été fait pour ne pas leur mettre trop de pression et pour limiter au maximum leur responsabilité quant à ce qui circule à l'intérieur. Cela était facile en 2000, puisque 100 % de ceux qui contractaient avec les hébergeurs à l'époque étaient des éditeurs, souhaitant exister dans cette superbe toile et ayant besoin des hébergeurs pour ce faire. Ils étaient responsables de ce qu'ils affichaient sur leurs sites, ce qu'indiquaient clairement les contrats qu'ils passaient avec les hébergeurs. Au moment de l'élaboration de la directive, tous les sites reposaient sur ce principe et il y avait donc essentiellement ces deux couches.

Au fil du temps, est apparue une troisième couche non physique de services qui est venue s'interposer entre les deux autres : les réseaux sociaux. En tant que réseau virtuel de personnes, ils constituent une virtualisation du réseau physique de serveurs. Ils ont demandé à être assimilés à des hébergeurs, permettant à chacun d'avoir un profil et d'interagir mais n'ayant surtout pas à regarder ce que les gens en faisaient. Nous avons laissé faire, sans réguler, estimant que c'était une révolution. En 2007, HEC est identifiée comme l'école pouvant accéder à Facebook. Quelques mois plus tard, ce sont les étudiants de Sciences Po. Quelques mois plus tard, le réseau social est accessible à tous les Français qui y adhèrent massivement en quelques années. Parce qu'on a trouvé que c'était particulièrement révolutionnaire et innovant, on a décidé de ne pas réguler ce phénomène. Les contenus extrêmes étaient très rares ; surtout, peu de gens – qui plus est surdiplômés et bénéficiant de bons revenus – y avaient accès. Puis Internet s'est démocratisé. Tous les membres de la famille s'y sont connectés et ont été confrontés à ses contenus. On s'est rendu compte qu'il n'était plus possible de décharger de toute responsabilité les réseaux sociaux, qui avaient essayé de se faire passer pour des hébergeurs physiques, sans pouvoir, pour autant, les qualifier d'éditeurs. Cette définition, qui vient du monde physique, supposerait que tout ce qu'ils affichent ait été examiné par un être humain, ce qui n'est ni possible, ni souhaitable.

Il faut reconnaître la responsabilité des réseaux sociaux, tout en préservant absolument leur existence, en tant que lieux de liberté et de partage d'informations, sans mise en place par ces acteurs d'un filtrage de manière préemptive. C'est pourquoi il est indispensable de créer un troisième statut. Il y a plusieurs moyens de le faire. Il est possible de modifier à la marge, par la loi, les deux statuts existants, en définissant une plus grande responsabilité de l'un par rapport à l'autre. La loi allemande crée de nouvelles obligations pour les plateformes sans avoir à redéfinir le statut. Dans la proposition de loi qui sera présentée par la députée Avia, il faut savoir s'il faut aller plus loin et verbaliser la création de ce troisième statut ou si la création de nouvelles obligations et d'une sanction ne suffit pas en elle-même. Ce qui est certain, c'est que la prochaine Commission européenne et le futur Parlement européen devront traiter la question de la responsabilité des plateformes et de la définition de leur statut. Nous ne pouvons pas continuer, en 2020, à faire fonctionner l'Internet européen selon des règles qui datent de 2000.

La mission Avia-Taïeb-Amellal a inventé, pour définir les réseaux sociaux, ce terme que je trouve très adéquat : accélérateur de contenus. Certains lui reprocheront sans doute de ne pas reposer sur une vision suffisamment infrastructurelle et de ne reposer que sur une vision fonctionnelle de ce troisième statut. Quoiqu'il en soit de ces débats d'experts, nous avons besoin d'une nouvelle définition.

Mme la présidente Muriel Ressiguié. Il existe une charte, fondée sur le principe du *follow the money*, qui vise à assécher les revenus financiers des sites de piratage. Existe-t-il

une démarche semblable en matière de lutte contre les contenus haineux ? Sinon, l'envisagez-vous ? Par ailleurs, que pensez-vous de la façon dont l'éducation aux médias est mise en œuvre dans notre pays ? Comment donner les bons codes aux jeunes générations et les former à lire les images et à décrypter les manipulations ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Dans le rapport Avia-Taïeb-Amellal, il est proposé de soutenir des initiatives du type *name and shame*, visant à publier la liste des annonceurs dont les contenus sont visibles sur des sites diffusant des propos haineux. Je tiens au plus grand pragmatisme sur ce sujet : les annonceurs ne sont pas nos ennemis, mais nos partenaires. Je n'ai rencontré aucun annonceur qui ne soit pas dérangé de retrouver ses publicités affichées sur des sites racistes. Je n'en connais aucun ! S'il y avait des annonceurs racistes ayant très envie que leurs publicités paraissent sur des sites racistes, il faudrait, bien évidemment, recourir au *name and shame*. Ce qu'il faut, en réalité, c'est continuer de faire émerger une responsabilité de l'intermédiaire publicitaire. Le secteur s'en est chargé. Le Gouvernement doit progresser dans sa réflexion, avec le secteur. Cela pourrait, s'il le faut, passer par la régulation mais je crois qu'il y a une vraie prise de conscience.

J'ai évoqué l'excitation suscitée par l'arrivée des réseaux sociaux. De la même manière, l'invention de la publicité personnalisée a suscité un grand enthousiasme. On se réjouissait, par exemple, d'avoir « pris » la une du site du *Monde*, entre 17 et 21 heures pour tel prix. Comme dans les bourses du début de ce siècle, les acheteurs médias saisissaient leur téléphone pour réserver tel ou tel créneau. Aujourd'hui, ce fonctionnement a complètement disparu. Désormais, tous les sites collectent de la donnée – de façon plus respectueuse, grâce au RGPD – et les acheteurs paient, pour toucher une cible particulière – par exemple les 18-25 ans qui habitent dans une zone particulière – avec la promesse que l'intégralité de cette cible sera touchée en moins de quarante-huit heures. La chaîne d'acteurs mobilisée pour aboutir à ce résultat peut compter jusqu'à dix intermédiaires : entre ceux qui négocient avec les sites, pour apposer le petit carré dans lequel s'affichera la publicité ; ceux qui collectent de la donnée pour définir qui regarde le site à quel moment ; ceux qui intègrent les informations dans des bases et ceux qui font les intermédiaires de négociation. S'ajoute à cela un système de négociations et d'enchères permanentes permettant de toucher telle ou telle cible mais en payant le moins cher possible, donc avec des délais plus longs *etc.* Le résultat est qu'on ne sait plus du tout où les publicités atterrissent *in fine*. Il faut – le RGPD le rend nécessaire – apporter une plus grande transparence sur ces sujets. Certains très grands annonceurs ont d'ailleurs expliqué qu'ils ne souhaitent plus travailler avec des régies incapables d'expliquer leur dispositif de déploiement et d'achat médias. Les acteurs veulent avancer. La France, qui possède parmi les meilleurs acteurs au monde sur ces sujets, a un rôle à jouer. Profitons-en !

Je suis également très favorable aux initiatives citoyennes qui visent à identifier les mauvaises pratiques. Certaines associations font de la veille sur les sites racistes. Des annonceurs du CAC 40 recrutent des agences qui enquêtent en permanence pour s'assurer que leurs publicités ne sont jamais affichées sur de tels sites. Je crois que nous allons dans la bonne direction mais donnons-nous rendez-vous dans six mois pour voir si les choses ont bien avancé. Quand nous aurons avancé sur les nouveaux modes de régulation des contenus haineux, il faudra également nous assurer que le secteur a bien progressé sur ce sujet.

L'éducation est le premier élément du plan d'action. L'éducation et l'information sont la base de toutes les solutions. En France, Facebook a créé, de façon volontaire, un fonds d'un million d'euros – même si je ne suis pas naïf quant à leurs motivations, je les en remercie – pour financer des associations dont l'objet est la promotion du civisme en ligne. Certaines interviennent en milieu scolaire ; d'autres créent des contenus sur les réseaux sociaux pour

sensibiliser les jeunes publics ; d'autres encore assurent le suivi des victimes de contenus haineux. Certaines pratiques de harcèlement et de violence en ligne n'ont rien de spécifique à Internet, lequel n'est que le moyen d'une pratique historique. Des élèves se font désormais renvoyer de leurs établissements pour des violences en ligne. Il faut créer, au sein des établissements, les conditions d'un dialogue pour lutter contre cette forme de harcèlement scolaire, lequel doit s'intégrer au temps de la vie scolaire, à l'instar de la lutte contre le racket ou d'autres formes de violences à l'école.

Il faut prendre conscience que ce qui se passe dans le monde numérique est aussi important que ce qui se passe dans le monde physique. Tel est le message que nous essayons de faire passer lors de nos interventions en milieu scolaire, notamment avec le *Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information* (CLEMI). Les questions que nous devons nous poser sur l'information dans le monde physique – leurs sources ou leur fiabilité, par exemple – sont les mêmes dans le monde virtuel, si ce n'est que cela va plus vite et qu'elles y sont plus nombreuses. J'ai participé à plusieurs ateliers dans des écoles primaires, où l'on réapprend aux enfants des règles en vigueur dans le monde physique, mais qu'ils n'appliquent pas dans le monde numérique parce qu'ils ont l'impression que les conséquences seraient moins graves : ne pas donner son nom à un inconnu, ne pas partager de photos avec n'importe qui. En réalité, 95 % des problèmes que rencontre la jeunesse en ligne se résument en cinq grands thèmes. Nul besoin d'y passer beaucoup de temps, ce qui importe, c'est de discuter régulièrement de ce sujet, dans la famille et dans les établissements.

Depuis cinq ans, des expérimentations sont menées. Désormais, l'enjeu est de passer à l'échelon national. Heureusement, alors même que cette formation ne fait pas partie du programme, une majorité d'écoles primaires et de collèges prévoient une à deux heures dans l'année pour discuter de ces sujets, ce qui est bien sûr loin d'être suffisant, surtout si l'enfant n'a pas d'autres heures d'échanges en famille.

Développer les compétences numériques permettra aussi de créer des automatismes. C'est pourquoi la promotion de l'enseignement de l'informatique tout au long de la scolarité est essentielle. Sortir de la naïveté face à un écran est essentiel. En 2018, nous avons introduit dans les programmes du lycée une initiation essentielle de deux heures hebdomadaires aux sciences informatiques, dès la classe de seconde. Tous nos élèves de seconde à partir de l'année prochaine suivront une introduction à la programmation, à la façon dont le web est architecturé, à ce que sont l'intelligence artificielle, le rôle des sciences dans la société *etc.* En première et en terminale, une option de six heures sera disponible pour ceux qui le voudront. L'enjeu est maintenant de réfléchir à la façon d'enseigner ces matières au collège et à l'école primaire. Les établissements, en particulier privés, voient se multiplier massivement des cours de code ou d'informatique, hors temps scolaire. Nous souhaitons les diffuser également dans les établissements publics, ce qui est de plus en plus le cas mais qui a un coût. C'est nouveau et nous n'avons pas encore tous les enseignants ou les intervenants pour le faire. De nombreuses start-ups et associations proposent des solutions à travers la France. En résumé, une meilleure maîtrise technologique, une meilleure prise de conscience des risques et un meilleur dialogue dans la famille me semblent être la solution.

Enfin, s'agissant de l'information, n'oublions pas que les plateformes possèdent de la surface disponible sur les écrans. Je ne sais pas si cela passera par une action volontaire de ces plateformes – certaines sont prêtes à le faire – ou par la loi mais je crois que l'on doit être capable de leur demander d'allouer une partie de cet espace pour faire de la sensibilisation, comme elles en allouent une partie pour faire de la publicité. On l'a fait pour la protection des données à caractère personnel. Sur les comportements à risques, les contenus violents et le

harcèlement, aucun écran ou bannière n'est prévu pour vous sensibiliser. Facebook, dans sa lutte pour le civisme en ligne, propose des choses, que je n'ai pas encore vues. Si tous les acteurs agissaient durablement et à hauteur de leur activité économique, cela pourrait avoir de l'impact.

Mme la présidente Muriel Ressiguié. Même si les plateformes décident de mettre en place des actions appelant au civisme, il est important que les acteurs publics restent très impliqués et gardent la main sur de tels sujets.

Mme Michèle Victory. En vous entendant, monsieur le secrétaire d'État, je ne sais plus si c'est le pessimisme ou l'optimisme qui doit l'emporter. J'associe Régis Juanico à ma question.

Dans une interview à *Libération* cette semaine, vous avez évoqué le risque d'une alliance d'extrême droite, qui va des frères Koch aux États-Unis jusqu'aux oligarques russes avec, au carrefour de cette internationale, un certain Steve Bannon, qui aurait l'intention de lever des fonds pour les redistribuer à des associations ou des groupuscules servant son projet idéologique. La semaine dernière, notre commission d'enquête s'est intéressée à la lutte contre la cybercriminalité, aux activités de l'extrême droite sur les réseaux sociaux et à ses modalités de financement. Les réseaux d'extrême droite peuvent agir par le biais de forums, comme Blabla 18-25 sur *jeuxvideo.com*, de sites internet, de chaînes YouTube ou encore grâce à l'application chinoise TikTok. Leurs actions vont du raid, à l'instar de celui qui avait été orchestré en 2017 contre Nadia Daam, journaliste à Europe 1, à la publication de saluts nazis sur TikTok, en passant par la levée de fonds – grâce aux quelque 200 000 dollars récoltés par le biais de la plateforme *WeSearchr*, Génération identitaire avait pu dépêcher un bateau anti-migrants visant à entraver l'action des associations.

Nous aimerions en savoir davantage sur les actions que vous comptez mettre en place. Même si elles ne cautionnent pas les idées d'extrême droite, les plateformes de financement participatif ont une responsabilité, dans la mesure où elles sont, pour ces réseaux, un moyen de se financer. D'autre part, certaines entreprises utilisent la publicité sur Internet sans toujours savoir où va cette publicité. Des citoyens, conscients de cette dérive, ont dénoncé une telle pratique et réussi à faire disparaître la majeure partie des contenus publicitaires de Boulevard Voltaire, par exemple. Pouvons-nous aller plus loin dans la responsabilisation des entreprises ?

Mme Élise Fajgeles. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, pour votre exposé, qui était fort complet et un peu anxieux... Ne faudrait-il pas que vienne répondre à la révolution culturelle qu'était la création du Web une nouvelle révolution à rebours ? Alors que le conspirationnisme se répand comme une traînée de poudre, la lutte contre les *fake news* et les théories du complot rejoint-elle celle contre la haine en ligne ou faut-il engager de nouveaux contrôles et de nouvelles sanctions ? Les plateformes sont-elles à l'affût de ce type d'informations ?

N'y aurait-il pas également une forme de hiérarchisation dans la lutte contre les contenus haineux – poser la question est sans doute y répondre ? Il me semble par exemple que, face aux menaces de mort ou aux insultes racistes ou antisémites, les insultes sexistes, même par milliers, pèsent moins dans les enquêtes. S'il faut éduquer la jeunesse, ne devrait-on pas former aussi les enquêteurs et les magistrats ? Cela est-il prévu ?

Le site Démocratie participative s'est autoproclamé site officiel des Gilets jaunes... Même s'ils ont été infiltrés par l'extrême droite et l'extrême gauche, les Gilets jaunes n'en sont pas l'émanation, mais ils peuvent être sensibles à la haine et au conspirationnisme véhiculés par ce site.

Mme Laurence Vichnievsky. Je vous remercie à mon tour, monsieur le secrétaire d'État, pour votre exposé très complet et votre enthousiasme. Je comprends votre passion, tant ces nouveaux instruments sont révolutionnaires. Néanmoins, notre réaction à toutes les trois est révélatrice : alors que nous sommes un peu éduquées et que nous nous intéressons à la question, nous sommes anxieuses. Avons-nous une idée de l'impact de la propagation des contenus haineux sur les publics jeunes ? Des enquêtes ont-elles été faites ? Je sais qu'au plan judiciaire, c'est très maigre...

Mme la présidente Muriel Ressiguié. Une dernière question, monsieur le secrétaire d'État, avant de vous laisser la parole : comment pouvons-nous lutter contre les bulles de filtres, qui peuvent contribuer à la radicalisation sur les réseaux ?

M. Adrien Morenas, rapporteur. Monsieur le secrétaire d'État, permettez-moi de vous rappeler que vous n'avez pas répondu à ma question sur les moyens mis à disposition de l'OCLCTIC.

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Je commencerai donc par la dernière question, celle de M. le rapporteur,... en l'invitant à adresser cette question au ministre de l'intérieur ! (*Sourires.*)

Je veux tout de même souligner que le ministère de l'intérieur est celui qui s'engage le plus sur ces questions, depuis de très nombreuses années. C'est un ministère particulier, celui de l'urgence, qui, même lorsque les dispositifs adaptés n'existent pas encore, doit être prêt à réagir dès que les questions se posent. Il doit, en particulier, être en mesure d'apporter des réponses aux victimes, au niveau gouvernemental comme à celui des enquêteurs. Ses services ont parfois dû inventer des moyens d'ouvrir le dialogue avec les plateformes, avec lesquelles il n'existait pas encore de canal prévu pour cela. Je veux saluer le travail des gendarmes et des policiers qui travaillent sur ces sujets techniques, ainsi que la professionnalisation de leurs services au fil des années. Évidemment, on peut toujours faire mieux, c'est ce que nous allons faire et pour cela nous travaillons beaucoup ensemble.

Pour ce qui est de savoir s'il est normal d'être anxieux dans le contexte actuel ou si, au contraire, nous pouvons être optimistes, je voudrais évoquer le discours prononcé par le Président de la République dans le cadre de la treizième rencontre annuelle du Forum sur la gouvernance de l'internet, qui s'est tenue à Paris en novembre dernier. Les paroles du Président constituaient un juste milieu puisqu'elles exprimaient un enthousiasme à la fois non béat, responsable et légèrement anxiogène. Cependant, l'anxiété peut être une force très positive dans une démocratie, en constituant une sorte d'injonction à agir, sur la base du constat que quelque chose ne fonctionne pas. C'est le rôle de l'exécutif et du Parlement que de fournir des lignes directrices à notre pays et à nos concitoyens, à qui nous devons expliquer que, face à ce manque de maîtrise provoqué par des transformations trop rapides, nous allons leur fournir quelques outils de nature à les aider.

La philosophie que je défends, avec tous les autres membres du Gouvernement, depuis près de deux ans, c'est que nous ne sommes pas dans l'espace numérique pour subir. La France n'a pas à subir les décisions de pays étrangers, elle n'a pas à subir les

comportements des grandes plateformes, elle n'a pas à subir les comportements d'une extrême droite internationale organisée, structurée et financée, mais elle a au contraire vocation à agir, à orienter et même à influencer le web mondial.

Je rappelle qu'en novembre dernier, la France a été le premier pays signataire du « contrat pour le web » proposé par Tim Berners-Lee, le fondateur du web, qui a lancé un appel aux États et aux grands acteurs du numérique, basé sur l'idée qu'un autre numérique est possible, un numérique plus décentralisé et créant plus de conditions de sécurité et de respect. En tant qu'inventeur de cette magnifique architecture dont je vous ai parlé tout à l'heure, il se désole de ce qu'est devenue son invention. Nous avons été le premier à nous placer à ses côtés, mais l'Allemagne nous a rejoints et d'autres pays sont en train de le faire, et je trouve très important de pouvoir se dire qu'il existe une coalition de démocraties qui souhaite ce web responsable et libre. On peut être responsable et libre à la fois, et je dirai même que c'est justement parce que nous sommes responsables et que nous mettons en place des régulations d'un nouveau type, plus intelligent, que nous pouvons permettre à la liberté d'exister.

Ceux qui, au nom de la liberté d'expression et des libertés individuelles, font tout pour que les États n'avancent pas dans leur volonté de mettre en place une meilleure protection, jouent contre leur camp. En effet, que va-t-il se passer si Internet devient un chaos plein de haine ? Les gens vont quitter Internet ! Les parents vont interdire à leurs enfants d'y aller, et ceux-ci vont essayer d'y aller quand même... Finalement, un doute permanent va peser sur Internet, réduisant à néant tous nos efforts pour développer les services publics en ligne, pour favoriser la diffusion de l'information, de l'éducation et des savoirs.

Si nous voulons créer de la confiance dans les technologies, il faut créer les règles de cette confiance. Il y a deux jours, j'ai écrit une tribune en anglais dans *TechCrunch*, une revue peu connue du grand public mais qui est la plus lue des professionnels du web, dans laquelle j'expliquais que nous devons passer du World Wide Web au World Wide Web of Trust – de la toile mondiale à la toile mondiale de confiance. Or, pour créer cette toile mondiale de confiance, nous devons d'abord mettre en place certains objets qui vont créer les conditions de la confiance.

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), ce n'est pas que la case à cocher sur les sites pour donner son consentement à la collecte de ses données ! En fait, le RGPD crée toute une série de conditions et d'obligations qui font que tous les opérateurs du web, qu'ils soient dans les couches profondes du web ou qu'il s'agisse des opérateurs de services ou des éditeurs, doivent remplir des obligations visant à la sécurisation des données personnelles, mais pas des contenus. Pour ma part, j'estime que l'un des beaux projets que nous avons à défendre dans les prochaines années va consister à mettre en place un dispositif similaire et aussi ambitieux que le RGPD, mais portant sur les contenus.

Pourquoi le RGPD est-il déjà un succès ? Peut-être savez-vous que les Japonais ont adopté une autre loi, reconnue par la Commission comme une loi équivalente à notre règlement – tout en étant adaptée à la culture juridique japonaise, bien sûr –, ce qui montre bien que les Japonais sont convaincus de la nécessité de créer dans le monde une alliance entre les gens qui croient en un web de confiance. La seule autre option, que nous refuserons toujours, est celle du contrôle par l'État. C'est très simple de lutter contre les mauvais contenus : il suffit de recruter 2 000 agents publics, dont le rôle consistera à lire tous les contenus et à les valider. Un tel dispositif, qui a existé plusieurs fois au cours de l'histoire et qui constitue par ailleurs un thème récurrent dans le domaine de la science-fiction, certains

États l'ont adopté ! C'est la censure d'État et, si c'est très efficace pour maîtriser les contenus, ça l'est tout autant contre les libertés individuelles, donc pour tuer une démocratie...

Cela dit, on entend un peu moins aujourd'hui les béats du laisser-faire, tout le monde prenant conscience de la nécessité d'agir. Récemment, la Californie a été le premier État américain à se doter d'une loi similaire au RGPD et, si ce n'est pas encore le cas pour l'État fédéral, celui-ci a déclaré vouloir avancer sur ce sujet – et pour ce qui est des contenus haineux, les associations américaines de société civile se sont déclarées disposées à discuter.

On a parfois pu entendre dire qu'en étant l'un des premiers pays à se doter de dispositifs de régulation, la France se montrait excessivement régulatrice et anxieuse et risquait ainsi de freiner l'innovation et l'internet, mais les choses sont en train de changer : notre pays et l'Europe dans son ensemble commencent à être vus comme les premiers à proposer un schéma équilibré et intelligent permettant l'expression de la confiance.

Je suis optimiste de nature et cela tombe bien, car c'est également mon rôle de l'être dans les fonctions que j'occupe actuellement : si le secrétaire d'État chargé du numérique commence à dire que tout est fichu et qu'il n'y a plus rien à faire, sinon mettre de côté les smartphones et empêcher les enfants de se connecter, c'est terrible !

En ce qui concerne les risques pour l'enfance et l'adolescence, Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, va défendre dans les mois à venir un important projet sur la protection de l'enfance, un sujet que nous évoquons régulièrement, depuis deux ans, avec Agnès Buzyn, Jean-Michel Blanquer et Marlène Schiappa, et qui comporte plusieurs thèmes en lien avec le numérique : la pornographie en ligne, qui fait des ravages dans les cours de récréation et crée des situations que les professeurs ne savent pas toujours gérer, mais aussi l'intimité des adolescents en ligne, avec des passages à l'acte pouvant avoir de terribles conséquences – en Europe, plusieurs adolescents se sont suicidés au cours des années passées. Sur tous ces sujets, on peut intervenir au niveau éducatif, mais aussi en mobilisant certains outils afin de responsabiliser les plateformes et de créer des interdictions. Je crois que sur la pornographie, en ce qui concerne les obligations des plateformes de traiter en urgence certaines demandes, il est important que nous allions très loin si nous voulons être efficaces.

Pour ce qui est des opportunités, le chiffre de 100 % des 18-25 ans possédant un smartphone doit être source de joie ! Dans les années 1980 et 1990, l'un des objectifs de l'éducation populaire était d'ouvrir les horizons de la jeunesse. À l'époque, il n'y avait pas Internet, et pour un jeune le seul horizon était souvent celui de sa famille, de son école et de son quartier – et de ce qu'il pouvait éventuellement voir à la télévision, lorsqu'il y avait la télévision. L'arrivée de la télévision a élargi un peu cet horizon mais aujourd'hui, l'horizon d'un adolescent français, c'est le monde : l'horizon des savoirs et des échanges est potentiellement infini ! Bien sûr, il faut pour cela que chaque adolescent possède les compétences et les outils requis, et qu'il soit protégé, mais l'objectif consistant à permettre à tout le monde d'être connecté et mieux connecté doit rester prioritaire : nous ne devons surtout pas ralentir.

La semaine prochaine, dans le cadre du Tour de France des oubliés du numérique, je vais me rendre à plusieurs endroits en compagnie du Premier ministre afin de lui donner des exemples des actions que nous avons menées depuis un an et de lui présenter notre action pour l'inclusion numérique. Mon objectif, c'est que tous ceux qui n'ont jamais utilisé l'internet puissent s'y mettre et surtout que, dès leur première connexion, ils aient été

préalablement informés sur les dangers potentiels et la façon de les éviter, afin de leur permettre de profiter de leur expérience dans les meilleures conditions.

La semaine dernière, j'ai accompagné Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, en Ardèche, dans sa circonscription...

Mme Michèle Victory. M. Dussopt n'a pas de circonscription ! En l'occurrence, c'est la mienne ! (*Sourires.*)

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Vous avez raison, je voulais simplement dire que nous étions près de chez M. Dussopt... Ensemble, nous nous sommes rendus dans un lieu exemplaire, en milieu rural, où des personnes âgées se forment à l'utilisation d'internet. Elles apprennent notamment à utiliser un mot de passe sécurisé afin de pouvoir pleinement profiter de l'espace numérique en se protégeant des contenus dangereux, ce qui a pour effet de diminuer leur niveau d'anxiété. Cela peut prendre un peu de temps, mais cela finit toujours par marcher : si un monsieur qui en était à sa huitième séance nous a dit avoir encore trop peur pour se connecter de chez lui, il n'en était pas de même pour les trois dames également présentes qui, elles, étaient déjà suffisamment rassurées parce qu'elles avaient reçu les outils pour cela. L'État doit continuer à se donner pour mission de connecter le maximum de personnes en créant les conditions de la confiance et c'est ce que nous allons faire partout sur le territoire, quel que soit l'âge des personnes concernées.

Vous m'avez également interrogé sur la police et la justice. Dans ce domaine, nous avons commencé par la mise en place d'équipes expertes. Aujourd'hui, quand un dossier parvient à l'OCLTIC ou à un service de gendarmerie expert du numérique, il est traité par des équipes formées et sachant parfaitement traiter toutes les demandes, qui n'arrivent pas à eux directement : les équipes expertes sont mobilisées de façon spécifique, seulement pour les enquêtes nécessitant leur intervention. La majorité des dossiers sont confiés à des enquêteurs traitant de tous les sujets. Comme vous le savez, à chaque fois qu'apparaissent de nouveaux types de violence, à chaque fois que de nouvelles voix s'expriment – on parle souvent de « nouvelles violences » pour désigner en fait des violences s'exerçant depuis longtemps et que les victimes dénoncent pour la première fois –, cela nécessite un temps de formation et de changement culturel dans nos institutions judiciaires et policières pour que, lorsqu'elles sont exprimées, les demandes soient immédiatement considérées comme légitimes. Sur ce point, on peut prendre pour exemple les violences faites aux femmes : en la matière, il a fallu plusieurs années pour que les plaintes soient accueillies selon un protocole garantissant une certaine homogénéité. Pour ce qui est de l'homophobie, le travail n'est sans doute pas fini, mais il avance bien : aujourd'hui, quasiment tous les policiers ont été confrontés au moins une fois à une séance de sensibilisation sur l'accueil d'une personne ayant subi des violences homophobes.

Enfin, en matière de violences en ligne, toutes les victimes ne sont pas accueillies de la même manière. Si une personne qui a été victime d'un raid dépose plainte auprès d'un agent qui n'a pas encore été formé et sensibilisé à ce problème, il se peut que celui-ci ne sache pas comment gérer la demande dont il est saisi. Cependant, en matière numérique, la consigne a été donnée de faire rapidement remonter les plaintes au niveau régional, où on trouve, partout en France, des personnes formées aux problématiques de ce type ; des plaintes parfois très techniques peuvent émerger mais, dans la majorité des cas, la procédure se déroule avec une grande fluidité. Il reste cependant encore beaucoup à faire dans ce domaine ; le ministre de l'intérieur s'est exprimé à ce sujet, mais il aura sans doute d'autres annonces à faire dans les mois qui viennent.

Deux exemples récents peuvent être évoqués. Le premier est celui de Bilal Hassani, qui a mis notre modèle sous tension, car c'était la première fois qu'on voyait autant de monde, au même moment, insulter et harceler massivement une personne sur les réseaux sociaux. Ses avocats et les réseaux d'associations qui le soutiennent ont souhaité déposer des plaintes simultanées dans de très nombreux lieux à travers la France pour le soutenir, ce qui pose un défi que nous devons être capables de relever. Il faut, par ailleurs, que les contenus haineux le concernant disparaissent et que leurs auteurs soient poursuivis.

Dans un autre registre, Pierre Liscia a fait hier l'objet d'un raid massif provenant de plusieurs milliers de personnes, à la fois sur le territoire français et à l'extérieur de nos frontières. Aujourd'hui, ces raids massifs qui sont le fait de groupuscules et groupes organisés constituent une nouvelle pratique contre laquelle nous ne disposons pas encore d'une réponse adaptée. La loi défendue l'année dernière par Marlène Schiappa, renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, comportait une innovation judiciaire très importante : la reconnaissance du cyberharcèlement en groupe. Alors que dans la définition précédente du harcèlement, il fallait que le même auteur ait commis les mêmes faits à plusieurs reprises pour qu'on puisse qualifier son comportement de harcèlement, on considère désormais qu'un acte commis par de nombreux auteurs coordonnés est qualifiable d'acte de cyberharcèlement et peut donc donner lieu à des poursuites. Évidemment, il faut un peu de temps avant qu'une telle innovation soit complètement assimilée par les équipes chargées de traiter les plaintes et de les transmettre au parquet, mais il y a une volonté collective d'avancer.

On ne peut parler de poursuites judiciaires sans évoquer la question de l'identification des auteurs, complexe pour les victimes, mais aussi pour les services de police, car elle nécessite d'entrer en relation avec les plateformes concernées, au moyen de procédures mises en place au fil des années et ayant évolué. J'ai souhaité voir par moi-même comment les choses se font, ce qui m'a permis de constater que, s'il existe des procédures presque intégralement numériques, qui permettent d'aller très vite, on recourt encore à des procédures – notamment des réquisitions – sur papier, qui ont pour effet d'ajouter un délai administratif qui pourrait être évité. Cela dit, dès lors qu'elle a été formée aux procédures numériques, une équipe régionale ne met plus en œuvre les procédures papier, ce qui permet d'accélérer les enquêtes. La courbe relative au temps de traitement des enquêtes montre donc une nette accélération des processus d'acquisition des informations, et je suis optimiste quant au fait que cette accélération se poursuive et s'étende à l'ensemble du territoire.

Madame la présidente, vous m'avez interrogé au sujet des bulles de filtres. Cette question constitue pour nous un nouveau défi et donne actuellement lieu à un débat portant sur le fameux devoir de coopération des plateformes. Si la loi contre la manipulation de l'information – parfois appelée « loi contre les *fake news* », mais il vaut mieux parler français – ne traite pas spécifiquement de ce sujet, elle doit créer les moyens d'identifier comment les bulles de filtres peuvent provoquer l'enfermement algorithmique d'un internaute, confronté à son insu à des contenus manipulateurs. Lorsque je présidais le Conseil national du numérique, nous avons théorisé ce sujet – qui devient aujourd'hui un sujet politique émergent – en faisant porter notre réflexion sur les notions de loyauté et de transparence des algorithmes.

Comme je l'ai rappelé l'année dernière au moment de l'adaptation du droit français au RGPD, nous avons décidé que l'administration ne devait pas utiliser d'algorithmes non explicables pour prendre ses décisions – sont ici visés les algorithmes de nouvelle génération, auto-apprenants : n'étant pas techniquement auditables à l'heure actuelle, ils ne sont pas transparents et ne doivent donc pas être utilisés. Le Parlement a émis de nombreuses réserves

sur ce point en indiquant qu'il souhaitait être informé régulièrement des recherches menées sur ce sujet. Un vrai travail de recherche a été mené avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), et l'une des priorités du Fonds pour l'innovation consiste à développer, dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'auditabilité des algorithmes et à faciliter l'analyse par l'extérieur de la loyauté des algorithmes.

Il y a deux façons de savoir comment fonctionne un algorithme, la première étant évidemment de connaître son code et de savoir à partir de quel jeu de données il a commencé à apprendre. Si vous n'avez pas accès à ces informations, que ce soit à cause du secret des affaires ou pour toute autre raison, il existe une autre solution consistant à créer un code qui va injecter des données dans le système basé sur l'algorithme qui vous intéresse et à observer ce qui résulte de ces opérations, ce qui va vous permettre, de l'extérieur, d'identifier des biais, des dangers et des risques liés à l'utilisation de l'algorithme observé.

La France possède de très bons laboratoires de recherche dans cette discipline, où elle dispose d'une certaine avance : c'est ce qui justifie que, lors de la première séance du Conseil de l'innovation, qui s'est tenue en juillet 2018, Frédérique Vidal, Bruno Le Maire et moi-même ayons souhaité en faire un sujet prioritaire d'investissement.

La loyauté de l'algorithme constitue une nouvelle question technique et politique sur laquelle nous allons devoir avancer au cours des prochains mois, et qui va se trouver au cœur de la discussion portant sur de très nombreux sujets. Comme vous le savez, la France et le Canada sont porteurs d'une initiative mondiale qui fera l'objet de nombreuses discussions lors du G7 numérique qui se tiendra au cours des prochaines semaines en France, à savoir la création d'un groupe international d'experts en intelligence artificielle (G2IA), qui aura pour objectif de créer et financer un groupe d'experts indépendants capables de fixer des règles collectives de valeurs, d'usages et de pratiques relatives à la loyauté des algorithmes auto-apprenants d'intelligence artificielle. Nous pourrions ensuite nous référer à ces règles pour imposer aux plateformes certaines obligations relatives à leurs pratiques en matière d'utilisation des algorithmes.

S'agissant des pratiques des plateformes et des obligations qu'on pourrait leur imposer, cette problématique est tellement nouvelle qu'elle ne donne pas encore lieu à des demandes de la part des associations, de la société civile ou du Parlement, et qu'elle est encore peu décrite par les experts. Dans ces conditions, on se retourne vers le Gouvernement en demandant : « que fait-on ? ». Je vous renvoie la même question. Je considère pour ma part que nous devons continuer à avancer ensemble sur les questions de la loyauté des plateformes et de la transparence des algorithmes. Nous avons bien conduit le débat sur la protection des données personnelles et si nos concitoyens sont plutôt bien informés, il existe encore en la matière des sujets de conquête – je pense notamment aux données d'intérêt général et d'innovation, ainsi qu'au partage et à la valorisation des données –, mais j'ai l'impression que tout le monde est bien conscient des enjeux, ce qui permet de faire progresser le débat. Toutes les conditions me paraissent donc réunies pour que nous avancions sur ces sujets et faisons des choix politiques au cours des mois et des années qui viennent.

Sur les algorithmes et l'intelligence artificielle, nous n'en sommes qu'au tout début du débat politique, et nous devons veiller à ne pas nous laisser dépasser par les usages. C'est toute la difficulté en la matière car, en attendant d'avoir bien compris tous les déterminants et les excès de ces nouveaux outils, nous n'allons pas interdire des usages qui ont déjà fait la preuve de leur utilité. Sur ce point, je n'ai pas de réponse absolue à vous faire, si ce n'est que

nous investissons dans la recherche et que nous attendons également beaucoup de la société civile et du Parlement pour faire émerger un point de vue et un cadre légal.

Je me suis intéressé au travail parlementaire accompli sur le thème du numérique au cours des dix dernières années et je peux vous dire qu'il n'y a jamais eu autant de commissions qui se soient intéressées à ce thème – soit en tant que tel, soit en l'intégrant à un autre sujet de travail. Nous arrivons à un moment où se produit une prise de conscience à l'Assemblée nationale, mais aussi au Sénat – où nous avons eu un très intéressant débat sur l'intelligence artificielle il y a un an et demi – de la nécessité de politiser ce débat – quand je dis « politiser », je l'entends au sens noble du terme –, et j'en suis très heureux.

Mme la présidente Muriel Ressiguié. Le mot « politique » n'est pas un gros mot !

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Je vous le confirme, madame la présidente ! (*Sourires.*)

Mme Michèle Victory. Vous dites que, grâce à Internet, les jeunes disposent d'une porte ouverte sur le monde entier, ce qui constitue un énorme progrès par rapport à ce que nous avons vécu lorsque nous étions nous-mêmes adolescents. Cependant, ayant enseigné en lycée professionnel et ayant à la maison une adolescente de dix-huit ans, je peux vous dire que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les jeunes d'aujourd'hui ont beaucoup moins envie de découvrir le monde que ceux d'hier. J'ai bien conscience que je suis un peu hors sujet, mais pourriez-vous nous faire part de votre sentiment sur ce point ?

Mme la présidente Muriel Ressiguié. M. le secrétaire d'État va vous répondre très brièvement, car votre question – au demeurant intéressante – se situe effectivement en dehors du périmètre de notre commission d'enquête, chère collègue !

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. La question que vous évoquez se pose partout en France, à Tain-l'Hermitage comme ailleurs. Quand un jeune a accès à tout, de deux choses l'une : soit il a eu la chance qu'on lui donne tous les outils pour mettre à profit les possibilités infinies dont il dispose, et il peut alors se convaincre que rien ne s'oppose à ce qu'il parte à la conquête du monde ; soit, pour une raison ou pour une autre – d'ordre familial, territorial ou autre –, il ne dispose pas de tous les outils, et il risque alors de se dire que le reste du monde est beaucoup trop complexe pour lui – et de ressentir pour cette raison une pression et une anxiété énormes.

Bien sûr, la frustration résultant du décalage entre le monde réel et le monde virtuel peut également jouer un rôle dans le manque de motivation ressenti par certains jeunes. De même, la violence à laquelle les adolescents sont confrontés sur internet alors qu'ils ne la voient pas dans leur quotidien peut les conduire à éviter de sortir de l'espace qu'ils connaissent. Je reste cependant convaincu que, si on donne, par les enseignants et la famille, aux jeunes toutes les compétences et tous les moyens pour utiliser au mieux le potentiel du numérique et partir ainsi à la conquête du monde, de leurs rêves et de leurs envies, nous aurons de plus en plus de jeunes mobiles, d'urbains qui deviendront des néoruraux et, à l'inverse, de ruraux qui partiront en ville.

Mme Élise Fajgeles. Je voudrais revenir un instant sur ma question précédente afin de la préciser : de quels moyens dispose-t-on pour lutter spécifiquement contre le complotisme, qu'on voit proliférer depuis les attentats de janvier 2015 ?

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Il y a effectivement des moyens, et il y a surtout une réflexion menée sur le sujet. Quand le complotisme est favorisé par la promotion d'idées venues de l'étranger, avec la volonté de gêner le fonctionnement de l'État, voire de le renverser, il est possible de se structurer, puisqu'il existe un ennemi identifié qui cherche à déstabiliser la démocratie.

En revanche, quand on a affaire à un complotisme « de bonne foi » et que c'est votre propre peuple qui construit ces idées, y croit très fort, les diffuse et est sincèrement persuadé que toute personne portant la voix du pouvoir ne peut que faire partie du complot, les choses deviennent beaucoup plus difficiles et nécessitent une réflexion approfondie.

Ce dont nous parlons parfois comme d'une fiction est souvent une réalité dans les salles de classe, notamment dans les quartiers populaires. Un professeur qui aborde le thème du complotisme dans sa classe va très vite se rendre compte qu'un tiers, si ce n'est les deux tiers de ses élèves, y croient très fort. Il a alors le choix entre deux possibilités : soit il se protège en n'abordant plus jamais ce thème au cours de l'année, soit il affronte le problème en se disant que convaincre les élèves partisans du complotisme va constituer son défi de l'année, qu'il réussira à relever par le débat, l'information et le questionnement sur les sources.

Depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, plusieurs théories du complot ont émergé comme des vérités révélées et ont été massivement soutenues par des personnes qui y croyaient sincèrement. Ce qui m'incite toutefois à rester optimiste, c'est que j'ai vu aussi des Gilets jaunes qui avaient à cœur d'éteindre des rumeurs qu'ils savaient infondées. À un moment donné, il s'est trouvé quelqu'un qui, affirmant détenir des informations de nature à faire tomber le Gouvernement, donnait même des conférences à travers toute la France et avait réussi à susciter, auprès des Gilets jaunes, un culte autour de sa personne... Aujourd'hui, de nombreux Gilets jaunes, y compris parmi leurs leaders, reconnaissent avoir eu tort en croyant aveuglément ce que racontait cet homme qu'ils ne connaissaient pas, simplement parce qu'ils avaient très envie d'y croire, et regrettent de s'être fait avoir par un imposteur.

On peut penser qu'à force d'entraîner son esprit critique et de se confronter à d'autres systèmes de pensée que le sien, on finit toujours par ouvrir les yeux, mais lorsque le problème concerne des adultes, il est beaucoup plus difficile à régler, car ils n'ont pas de personnes plus âgées, parents ou professeurs, à qui se référer, et le questionnement qui leur permettra de s'en sortir ne peut venir que d'eux-mêmes.

La difficulté se trouve encore aggravée par le fait que certains prospèrent grâce au complotisme en vendant des livres – qu'on trouve dans toutes les librairies, qu'elles soient physiques ou en ligne – qui rencontrent un succès massif, sur des thèmes tels que « les 200 familles qui dirigent le monde » ou le « complot reptilien » – une macro-théorie du complot selon laquelle des reptiliens pouvant prendre forme humaine nous manipulent. Il se trouvera peut-être, aujourd'hui ou demain, quelqu'un pour affirmer qu'un bug dans une vidéo où j'apparais prouve que je suis en fait un lézard !

Aussi invraisemblables que les théories du complot puissent paraître, certains y croient très fort, pour une raison bien simple : c'est qu'il est très agréable d'y croire, en partant de l'idée que ce n'est pas parce que c'est simple que ce n'est pas vrai. Par exemple, de nombreuses personnes ont du mal à accepter, au sujet des attentats terroristes, que ceux-ci ne sont pas toujours le fait de malades mentaux et qu'il existe aussi, malheureusement, des individus très structurés qui cherchent à nous détruire. Pour ces personnes, il est parfois plus

simple d'accepter l'idée selon laquelle les attentats sont le fait d'un gouvernement infiltré par les reptiliens...

Il en est de même de la Shoah : il est dur d'accepter que des hommes structurés ont délibérément planifié la destruction de millions d'autres et, pour certaines personnes, il est beaucoup plus simple de le nier purement et simplement, ou d'imaginer un complot.

C'est pour cela que le complotisme est si difficile à démonter par les parents, par l'école, par les élus et le Gouvernement : parce qu'il est plus simple à comprendre et plus facile à accepter. Pour la même raison, il est à craindre que ce phénomène ne dure longtemps, et nous devons nous préparer à être forts.

Je ne suis pas sûr que la loi puisse nous être d'un grand secours. À mon sens, elle n'est utile que quand des théories complotistes sont mises en œuvre à des fins de manipulation d'un scrutin et de déstabilisation d'un gouvernement, d'un État. Quand il ne s'agit que de manipuler les esprits, il est beaucoup plus difficile de trouver un fondement pénal. Les premières lois contre les mouvements sectaires avaient déjà montré à quel point il était difficile de définir un délit en l'absence de prise d'intérêts financiers, et il a fallu de très nombreuses années pour constituer en la matière un arsenal législatif digne de ce nom.

Le complotisme, c'est la réinvention de la réalité, caractérisée par une modification de sa perception et par une décentralisation des manipulateurs : pour cette raison, les groupuscules dont émanent les théories complotistes sont extrêmement difficiles à identifier – nous n'avons pas affaire, ici, aux compagnies géantes que sont les GAFAs !

Tout à l'heure, madame la députée, vous avez cité l'interview que j'ai donnée cette semaine dans *Libération*. Je maintiens mes propos et confirme qu'il existe bel et bien une internationale d'extrême droite ou conservatrice, très bien financée par certains entrepreneurs qui diffusent aujourd'hui ses idées de façon très officielle et tout à fait légale, en réaction à l'influence qu'ils considèrent comme excessive des libéraux cosmopolites : ils veulent, à leur tour, financer partout dans le monde des universités qui formeraient des gens convaincus que les peuples doivent se replier sur eux-mêmes, et qu'il faut faire tomber les grandes nations libérales.

Mme la présidente Muriel Ressiguier. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous remercions.

La séance est levée à 11 heures 40.



Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Élise Fajgeles, M. Adrien Morenas, Mme Delphine O, Mme Muriel Ressiguiet, Mme Laurence Vichnievsky, Mme Michèle Victory